

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Vingt-trois du mois de Juillet à Seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à la Mairie, dans la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (s'est momentanément absentée) – M. David LUTIN.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2020-2S-DAF-18

Vu les articles L1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui prévoit le report exceptionnel au 31 juillet de l'année l'adoption des documents budgétaires des collectivités territoriales (budgets et comptes administratifs de l'année écoulée) ;

Vu la délibération n° CM-2020-1S-DAF-03 du 26 mai 2020, relative au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 ;

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté par monsieur le maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif de la ville du Gosier comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	43 995 950,00 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 1 237 250 €)	2 041 250,00 €
Total	46 037 200,00 €
Recettes réelles	45 537 200,00 €
Recettes d'ordre	500 000,00 €
Total	46 037 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	13 405 900,00 €
Dépenses d'ordre	500 000,00 €
Total	13 905 900,00 €
Recettes réelles	11 864 650,00 €
Recettes d'ordre (dont virement de 1 237 250 €)	2 041 250,00 €
Total	13 905 900,00 €

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	46 037 200,00 €	46 037 200,00 €
Investissement	13 905 900,00 €	13 905 900,00 €
Total	59 943 100,00 €	59 943 100,00 €

Article 3 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 AOUT 2020

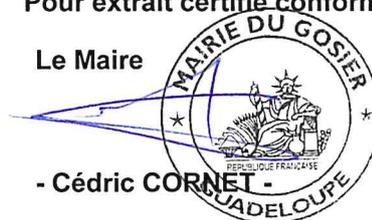
Et publication ou notification
le

06 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2020 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 06/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 06/08/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDAF18 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200723-CM20202SDAF18-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs